



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la
Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-Direction des Politiques de Formation
et d'Éducation**

Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Emmanuel HEMERY
Tél : 01.49.55.52 24
fax : 01.49.55.40.06

**NOTE DE SERVICE
DGER/SDPOFE/N2009-2100**

Date: 01 octobre 2009

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs de l'épreuve E1 du Brevet d'Études Professionnelles Agricoles rénové accessible en cours de cursus du baccalauréat professionnel, pour les candidats ayant accès aux épreuves organisées selon la modalité du contrôle en cours de formation

Bases juridiques :

Décret n° 2009-1007 du 24 août 2009 portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles

Arrêtés du 17 juillet 2009 portant création et fixant les modalités de délivrance de chaque spécialité du brevet d'études professionnelles agricoles

Résumé : Cette note cadre les modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation constitutifs de l'épreuve E1 du BEPA rénové.

Mots-clefs : BEPA, CONTROLE EN COURS DE FORMATION,

Destinataires

Pour exécution :

- Administration centrale
- Inspection de l'enseignement agricole
- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information :

- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole privé
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole privé
- Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux

Le diplôme du BEPA rénové est accessible au cours du cursus du Baccalauréat professionnel en trois ans. Les candidats qui justifient d'une préparation spécifique au BEPA par la voie de la formation professionnelle continue et les candidats majeurs ne justifiant pas avoir suivi une formation peuvent se présenter aux épreuves ponctuelles terminales.

L'examen se compose de trois épreuves :

- E1 (coefficient 3) : épreuve commune à l'ensemble des spécialités du BEPA
- E2 (coefficient 3) : épreuve spécifique pour chaque spécialité des BEPA
- E3 (coefficient 4) : épreuve spécifique pour chaque spécialité des BEPA

Les épreuves prennent la forme de contrôles en cours de formation pour :

- les élèves en formation initiale scolaire inscrits en cursus de baccalauréat professionnel en trois ans,
- les apprentis préparant le baccalauréat professionnel dans le cadre d'un contrat d'apprentissage de trois ans, dans un établissement habilité à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation,
- les stagiaires de la formation continue préparant le baccalauréat professionnel dans un établissement habilité à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation.

L'annexe 1 de la présente note de service a pour objet de préciser le cadre et les modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs de l'épreuve E1 du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles rénové.

Ils permettent de vérifier les capacités C1, C2 et C3 du référentiel de certification du BEPA rappelées en annexe 2.

Chacun des trois contrôles en cours de formation, correspond à une situation d'évaluation et permet de vérifier l'atteinte d'une capacité. Il est mis en œuvre :

- avant la fin de la classe de 2^{nde} professionnelle pour la voie scolaire,
- avant la fin de la première année du contrat du baccalauréat professionnel en trois ans pour les apprentis qui souhaitent se présenter au BEPA.

Pour les stagiaires de la formation continue qui souhaitent se présenter au BEPA alors qu'ils préparent un baccalauréat professionnel, l'ensemble des contrôles en cours de formation devront être réalisés avant la fin de l'année scolaire qui précède celle de l'examen du baccalauréat professionnel. Les dispositions d'habilitation par les autorités académiques devront prendre en compte qu'il n'est pas possible pour un même candidat de s'inscrire à deux examens lors d'une même session d'examen.

Le sous directeur
des Politiques de la formation et d'éducation

Jacques ANDRIEU

Annexe 1 :**E1 : Epreuve commune à toutes les spécialités du BEPA Rénové***Pour la voie scolaire*

CCF 1		MODALITES
FORME DE L'ÉPREUVE	Oral individuel	<p>Le CCF a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne et à maîtriser des techniques d'expression artistiques et littéraires. Il prend appui sur différentes sources fournies lors de l'épreuve.</p> <p>Il est organisé et évalué par les enseignants de lettres et les enseignants d'éducation socioculturelle.</p> <p>La durée de l'épreuve est de vingt minutes maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes maximum d'exposé ; - 10 minutes maximum de réponses aux questions. <p>Les enseignants préparent entre 4 et 6 sujets en fonction des effectifs de la classe.</p> <p>Chaque candidat tire un sujet au sort et dispose de 20 minutes pour préparer son exposé.</p> <p>Le sujet comporte deux parties : une partie lettres et une partie ESC</p> <p>1 : Le candidat répond à des questions portant sur un texte littéraire (genre, structure, langue, style, compréhension, enjeux du texte...) (5 points)</p> <p>2 : Le candidat répond à des questions relevant du domaine d'expression artistique mis en œuvre dans le cadre d'actions collectives. Ces questions peuvent s'appuyer sur un ou plusieurs documents. (5 points).</p> <p>Les capacités d'expression et de communication sont évaluées sur 10 points à partir des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -structuration de l'exposé (2 points) - capacités à répondre aux questions (3 points) - implication, attitude (2 points) -correction de la langue et adaptation à la situation orale (3 points).
COEFFICIENT	1	
CAPACITÉS ÉVALUÉES	C 1 : Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne	
PÉRIODE DE RÉALISATION	Fin de l'année scolaire de la classe de seconde professionnelle	
LIEU	Établissement de formation	
<p><i>Le CCF qui permet de vérifier la capacité C1, proposé aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peut présenter une forme et des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.</i></p>		

Pour la voie scolaire

CCF 2		MODALITES
FORME DE L'ÉPREUVE	Oral individuel	<p>Ce CCF a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques.</p> <p>Cet oral individuel se compose de deux parties. L'évaluation est réalisée par les enseignants d'histoire et géographie et de SESG.</p> <p>Dans la première partie le candidat doit être capable de situer un événement ou un fait dans son contexte historique ou géographique.</p> <p>Dans la seconde partie il doit être capable, dans le domaine économique et social, d'identifier des acteurs et de mobiliser des références utiles dans la vie courante.</p> <p>Chaque partie de l'épreuve dure vingt minutes (dix minutes de préparation, dix minutes d'exposé - interrogation). Des documents peuvent être fournis au candidat pour aider sa réflexion.</p>
COEFFICIENT	1	
CAPACITÉS ÉVALUÉES	C 2 : Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société	
PÉRIODE DE RÉALISATION	Fin de l'année scolaire de la classe de seconde professionnelle	
LIEU	Établissement de formation	
<p><i>Le CCF qui permet de vérifier la capacité C2, proposé aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peut présenter une forme et des modalités différentes à l'initiative des formateurs , sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.</i></p>		

Pour la voie scolaire

CCF 3		MODALITES
FORME DE L'ÉPREUVE	Écrit durée : 1h30	<p>Ce CCF a pour objectif d'évaluer des connaissances de base dans les domaines scientifiques et la capacité à les mobiliser dans des situations concrètes.</p> <p>L'évaluation est réalisée par des enseignants de mathématiques et de sciences expérimentales.</p> <p>Les capacités C 31 et C 32 du référentiel de certification du BEPA sont obligatoirement évaluées. Le niveau exigible est celui de fin de seconde professionnelle.</p> <p>Ce CCF comporte un nombre limité d'exercices de mathématiques et de sciences expérimentales qui pourront prendre des formes variées (QCM, Vrai-Faux, exercice de synthèse ...)</p>
COEFFICIENT	1	
CAPACITÉS ÉVALUÉES	C 3 : Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques	
PÉRIODE DE RÉALISATION	Fin de l'année scolaire de la classe de seconde professionnelle	
LIEU	Établissement de formation	
<p><i>Le CCF qui permet de vérifier la capacité C 3, proposé aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peut présenter une forme et des modalités différentes à l'initiative des formateurs , sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.</i></p>		

Annexe 2 : Liste des capacités générales du référentiel de certification du BEPA

C 1 : Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

C 11 : Communiquer en s'appuyant sur des éléments culturels ou professionnels

C 12 : Traiter des informations collectées à partir de différentes sources

C 13 : Utiliser des outils et techniques d'expression et de communication dans le cadre d'une action collective

C 2 : Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

C 21 : Situer un évènement ou un fait d'actualité dans son contexte historique et/ou géographique

C 22 : Identifier des acteurs de la vie économique et sociale

C 23 : Mobiliser des références économiques et sociales dans des situations de la vie courante et professionnelle

C 3 : Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

C 31 : Mobiliser des outils et raisonnements mathématiques dans des situations de la vie courante et professionnelle

C 32 : Utiliser des connaissances élémentaires en sciences expérimentales pour expliquer des faits scientifiques ou techniques